DEPARTEMENT du LOT
Mairie de LANZAC

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 16 mai 2023 à 20h30

Étaient présents :

- M. Jean-Claude FOUCHÉ, Maire, Président de la séance,
- Mme Josiane GUITOU, 2ème adjointe au Maire,
- M. Gérard GARRIGOU, troisième adjoint du Maire,
- M. Patrick BERNARD, conseiller municipal,
- M. Jean-Paul BLADIER, conseiller municipal,
- Mme Sandrine FRAYSSE, conseillère municipale,
- M. Martin LANDMAN, conseiller municipal,
- M. François LE GOFF, conseiller municipal,
- M. Baptiste MAES, conseiller municipal,
- M. Philippe MORIZE, conseiller municipal,
- Mme Aurélie NICKERT, conseillère municipale,

Ont donné pouvoir :

- Mme Eliane POIGNET à Mme Josiane GUITOU
- Mme Virginie LE ROY à M. Martin LANDMAN
- M. Christian DIAS DE SOUSA à Mme Aurélie NICKERT.

Excusé :

- M. Alain DELVERT

Madame Josiane GUITOU est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

Ajout de 2 points à l'ordre du jour

Avec 2 demandes de modifications budgétaires concernant :

- La restauration des tableaux, pour manque de crédit (+ 1304€),
- Le versement du capital social 'un montant de 150 € pour la SPL CAUVALDEX.

L'ajout des points à l'ordre du jour sont validés à l'unanimité.

Zonage du PLUI-H :

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire explique à son conseil que les zones en 2AU ne seront pas maintenues. Notre superficie constructible sera diminuée de moitié.

Prévisionnel = 45 maisons sur les 10 prochaines années. Les friches seront utilisées en artisanat ou en habitat. Le zonage doit être arrêté fin juin, début juillet.

Délibération SAUR analyse CVM :

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire soumet à son conseil une convention avec la SAUR relative à l'assistance de la mise en œuvre du programme d'analyses et de la réalisation de la campagne d'échantillonnage pour l'identification des zones non conformes au paramètre CVM (Chlorure de Vinyle Monomère).

Cette convention a pour but d'assister la collectivité dans la gestion des investigations des zones à risques.

Cette convention prendra effet à compter de sa signature pour une durée de 2 ans.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

Délibération « ciné belle étoile » 2023 :

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

La mairie a déposé une candidature pour ciné belle étoile 2023. Le service culture de Cauvaldor a retenu la date ainsi que le film qui nous proposions, à savoir le mardi 2 août avec « Le loup et le lion ».

Une délibération doit être établie pour que Monsieur le Maire soit autorisé à signer tous les documents si afférents.

Devis câblage Wifi camping :

Rapporteur : M. le Maire

Suite au manque de devis, ce point est reporté.

Convention transport à la demande :

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

L'entreprise SAS Taxi Souillagais a repris les Taxis DESTREL début mars. Pour la continuité du service « transport à la demande » il nécessaire de passer une nouvelle convention avec cette entreprise.

Questions et Infos diverses :

- Alexia et Stinj SAELEN, les gérants du camping, arrivent le 21 mai,
- Mme Sandrine FRAYSSE, relève quelques points au camping à terminer,
- Vendredi 9 juin, le conseil municipal doit se réunir pour élire des délégués (3 titulaires et 3 suppléants) pour les élections des sénateurs du 24 septembre,
- Vendredi 7 juillet à 14h30, visite de la Sous-Préfète,

- Une convention entre la mairie et M. Thomas ARLIE de Cieurac est faite pour une mise à disposition d'un Point d'Eau Incendie privé suite à la construction d'un hangar avec des panneaux photovoltaïques. Le but de cette convention est de permettre au SDIS, en cas de besoin, 'utiliser cette réserve d'incendie,
- Mme Fanny FAGE, demande que le maire signe une autorisation pour que sa fille puisse être scolarisée à l'école de Saint-Sozy. Coût de participation 1800 €. Le maire, propose de rencontrer Mme Fanny Fage.
- Passage dans Lanzac de veilles voitures, les 27, 28, 29 mai,
- M. Raphaël CLUZEL du Pech de Gourbière serait pris en stage pour 3 semaines, puis en contrat de délégation de travail sur juillet et août.
- Mr le maire propose d'étudier le changement de l'auto portée (9 ans d"utilisation)
- Le jeudi 1er juin à 20h30, une réunion avec le conseil municipal pour travailler sur le projet du coeur du village.

Fin de séance 22h45.

Le Maire,
Jean-Claude FOUCHÉ

Secrétaire de séance
Josiane GUITOU